
À la séance ordinaire du conseil de Ville de Sutton tenue le 5 mars 2012, à 19h30, et à laquelle étaient présents le maire Monsieur Pierre Pelland et les membres du conseil suivants :

Madame la conseillère Dominique Parent et Messieurs les conseillers Laval Perreault, Charles Weldon, Louis Dandenault, Jules Piette et Sébastien Landry.

2012-03-112

APPUI À LA COALITION QUÉBÉCOISE DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ÉLECTROMAGNÉTIQUE

CONSIDÉRANT QUE des représentations ont été faites aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 6 février dernier en ce qui concerne le projet d'Hydro-Québec de faire l'installation de compteurs émetteurs de radiofréquences ;

CONSIDÉRANT QUE la Coalition québécoise de la lutte contre la pollution électromagnétique désire obtenir l'appui du conseil municipal relativement à leur demande de moratoire sur le projet d'installer les 3.8 millions de compteurs de nouvelle génération le temps qu'une étude sérieuse sur les impacts environnementaux soit faite ;

CONSIDÉRANT QUE les résidants de Sutton ainsi que le conseil municipal sont sensibles à tous les facteurs touchant à l'environnement ;

Sur la proposition de Laval Perreault
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'APPUYER la Coalition québécoise de la lutte contre la pollution électromagnétique relativement à leur demande de moratoire sur le projet d'installer les 3.8 millions de compteurs de nouvelle génération le temps qu'une étude sérieuse sur les impacts environnementaux soit faite.

DE FAIRE parvenir une copie de la présente résolution à la Coalition québécoise de la lutte contre la pollution électromagnétique, à Hydro-Québec, à la Régie de l'énergie et au député provincial de la circonscription électorale de Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme
Donné à Sutton, Québec
ce 12^{ème} jour du mois de mars 2012

Me Jean-François D'Amour, notaire
Greffier